

---

# MATINALE RH

# CONSEIL EN ORGANISATION

---



# Qu'est ce que le conseil en organisation ?

## Définition

---

Le conseil en organisation, c'est un **accompagnement qui aide les structures à mieux fonctionner.**

Il s'agit d'analyser comment le travail est organisé, de repérer ce qui pourrait être amélioré, et de proposer des solutions adaptées pour gagner en efficacité, simplifier les processus, et améliorer le bien-être des équipes.

C'est comme un « guide accompagnateur » pour votre organisation : on regarde ce qui ne va pas, on trouve des idées pour améliorer les choses, et on vous aide à les mettre en place pour que tout fonctionne mieux au quotidien.

Ex : réorganisation d'un service, amélioration des circuits décisionnels, refonte d'un protocole temps de travail, définition d'une politique indemnitaire...

# Contexte

Pourquoi le CDG a-t-il choisi de vous proposer un nouveau type d'accompagnement ?

## ABSENCE DE RESSOURCES DÉDIÉES

Les collectivités disposent rarement de ressources humaines spécialisées pour gérer les questions organisationnelles. L'absence de postes dédiés à ces sujets entraîne un manque de compétence et d'expertise, rendant difficile la gestion des transitions et des changements structurels.



## MANQUE DE TEMPS ET DE MÉTHODOLOGIE

Le manque de temps pour traiter des sujets organisationnels, couplé à l'absence d'outils méthodologiques adaptés, limite la capacité des collectivités à anticiper les problèmes et à optimiser leurs processus internes.



## FAIBLE CULTURE ORGANISATIONNELLE

Une culture organisationnelle peu développée est particulièrement marquée dans les structures les plus petites. Ce manque de culture se traduit par une absence de réflexion stratégique sur l'organisation interne et une gestion souvent réactive des problématiques.



## IMPACT D'UN ENVIRONNEMENT NON MAÎTRISÉ ET NON MAÎTRISABLE

Les collectivités sont fortement influencées par des environnements externes qu'elles ne maîtrisent pas, tels que les réformes législatives ou les contraintes budgétaires imposées par l'État. Cette situation aggrave les dysfonctionnements internes et empêche une planification efficace.

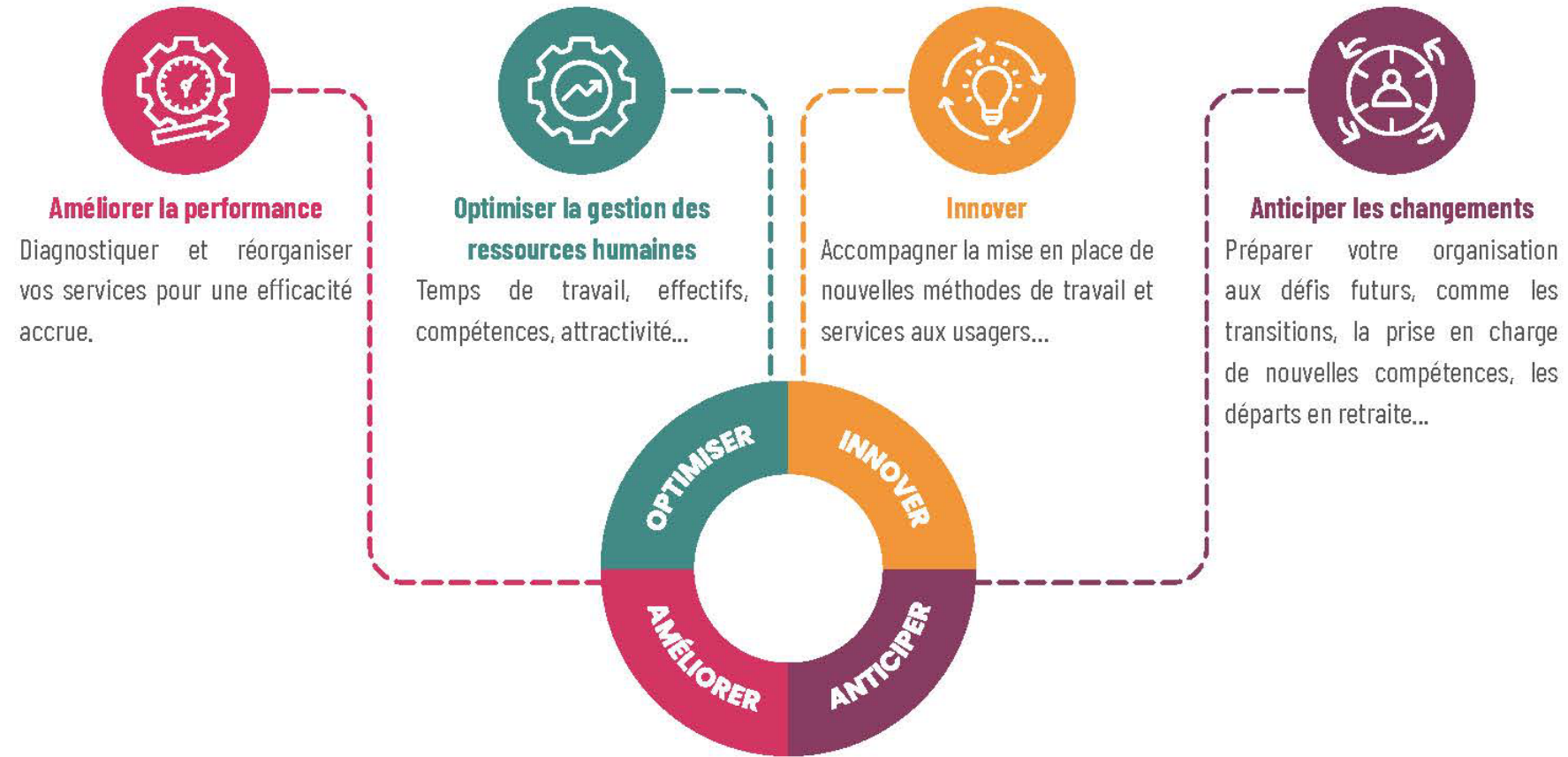


## FAIBLE MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières allouées à l'accompagnement RH et organisationnel sont souvent très limitées, en particulier dans les petites structures. Cela restreint la capacité à financer des projets de réorganisation ou à faire appel à des services de conseil externes.

# Accompagnement stratégique

Le service conseil en organisation vous aide à trouver des solutions opérationnelles afin de pouvoir :



# Diagnostic organisationnel



1<sup>er</sup> janvier 2025



# Conseil en organisation, méthodologie



# Plus value du CDG

---

## 1 POURQUOI FAIRE APPEL AU SERVICE ?



Faire appel au service conseil en organisation du Centre de gestion c'est bénéficier :

- d'un regard extérieur et neutre sur l'organisation,
- d'une expertise de l'environnement et des enjeux propres à la fonction publique territoriale,
- d'une approche personnalisée adaptée aux spécificités de chaque structure.

# Engagements

## 3 ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

### LE CONSEILLER EN ORGANISATION

- > Respecte des principes déontologiques :
  - Intégrité : accomplir ses missions avec honnêteté, diligence et responsabilité.
  - Indépendance et objectivité : effectuer son travail avec objectivité, impartialité et sans préjugé en se préservant des conflits d'intérêt.
  - Confidentialité.
- > Possède les connaissances, le savoir-faire et les compétences nécessaires à l'exercice de ses missions



**BLANDINE GALLIOT**

CONSEILLÈRE EN ORGANISATION

### LA STRUCTURE COMMANDITAIRE

- > S'engage et porte la démarche,
- > Désigne un chef de projet,
- > Respecte et fait respecter les termes de la commande (méthodologie, ressources, échéances, ...),
- > Met à disposition du conseiller en organisation tous documents/informations nécessaires dans le cadre de sa mission, et partage avec lui les informations susceptibles d'impacter la démarche ;
- > Communique auprès des parties prenantes tout au long de la démarche.





## Conseil en organisation

**Blandine GALLIOT**

Conseillère en organisation  
[conseil-organisation@cdg63.fr](mailto:conseil-organisation@cdg63.fr)

04 73 28 59 80

# Merci pour votre attention

📍 7 rue Condorcet CS 70007  
63 063 Clermont-Ferrand Cedex 1  
☎ 04 73 28 59 80  
✉ [accueil@cdg63.fr](mailto:accueil@cdg63.fr)  
🌐 [cdg63.fr](http://cdg63.fr)

*Ouverture au public  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 16h30.*

Ensemble, soutenons les métiers  
Publics territoriaux !

